



# Journal de la Section des Directeurs

80/82, rue de Montreuil ● 75011 PARIS Tél. 01.44.64.64.44 ● Fax 01.43.48.96.16 ●  
www.snui.fr ● Courriel : snui@snui.fr

N° 53 juillet 2009

## La section des directeurs reçue en audience par Philippe RAMBAL

Bernard CAMUT, chargé du A+ au bureau national du SNUI, et Christian BOULAIS, secrétaire de la section des directeurs ont rencontré le 20 juillet Philippe RAMBAL durant une heure. Cet entretien n'avait pas vocation à couvrir tous les sujets d'actualité de la DGFIP mais d'aborder un certain nombre de questions intéressant nos adhérents et sympathisants. Le présent journal est consacré au compte rendu de cette audience.

*Il est précisé que les réponses de Philippe RAMBAL sont retracées davantage dans leur esprit que mot pour mot.*

***Question 1: La crise économique a ou aura un impact significatif sur les charges des services (augmentation des restes à recouvrer dans les SIE, gracieux TH IR dans les CDI/SIP, difficultés financières des collectivités locales pour la gestion publique ...) pouvez-vous tenir le même discours que l'an dernier sur les suppressions d'emplois programmées pour 2010 ?***

**Philippe RAMBAL:** Il faut faire la part entre ce qui relève d'une situation conjoncturelle et ce qui est ou serait structurel. A ce stade, les charges supplémentaires revêtent davantage un caractère conjoncturel. Dès lors, nous privilégions les réponses classiques de simplification et de gains de productivité. En réalité, nous avons assez peu de marges de manœuvre sauf à faire glisser des moyens d'une mission vers une autre, mais je ne crois pas que pour le moment, nous puissions aller jusque là.

***Question 2: Les directeurs divisionnaires sont très légitimement inquiets de l'évolution de leur dossier, car ils voient dans le même temps leurs missions prendre de la hauteur et leurs perspectives de carrière se fermer. Très franchement, allez-vous jouer la carte statutaire AFIP 2 classe pour les directeurs divisionnaires ?***

Philippe RAMBAL: Sérieusement non. La carte d'intégration des directeurs divisionnaires dans le corps des AFIP n'est absolument pas jouable. Nous avons obtenu, non sans peine, un corps unique pour les numéros 1 et 2 en expliquant à la Fonction publique qu'en réalité tous les numéros deux sauf exception avaient vocation à être numéro un. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'a été conçu le « tour de piste ». On ne peut pas tenir du tout le même raisonnement pour les directeurs divisionnaires. Mais ce n'est pas parce que cette piste est fermée qu'il n'y en a pas d'autres, conduisant peu ou prou au même résultat. On trouvera d'autres solutions pour apaiser les inquiétudes des agents de ce grade.

***Question 3 : Quelles pourraient être ces autres solutions ?***

Philippe RAMBAL: Déjà et à court terme, les DIR DIV ont pu bénéficier de l'harmonisation indemnitaire. Celle-ci a quand même représenté une somme appréciable. Ensuite à moyen terme, nous sommes d'accord avec eux pour dire que leurs missions pourront être enrichies et étendues à de nouveaux domaines. Ce qui est en soi une bonne chose.

En terme de débouchés de carrière plusieurs options sont ouvertes:

- a. D'abord le tour de piste pour intégrer le corps des AFIP.
- b. Ensuite une redistribution d'indices sur les SIE et certains PRS.
- c. Enfin les CH qui, même après la suppression du grade de CH, subsisteront puisque la mission subsiste.
- d. On ne s'interdit pas non plus à court terme de continuer à nommer quelques SIE C car on s'est aperçu que le passage en DLU ne devait pas s'accompagner concomitamment de la suppression du CSC C. En clair, on peut se donner un délai d'un an par exemple entre la mise en place de la DLU et la suppression effective du CSC C ce qui donne un peu de mou sur les nominations mutations des CSC C.
- e. Tout ceci ne nous empêche pas de jouer une carte statutaire en dehors du grade d'AFIP pour améliorer la linéarité de la carrière des DIR DIV et ceci jusqu'aux échelles lettre. On verra cela dans les discussions Fonction publique. Nous avons perçu le message sur le « blues » des directeurs divisionnaires. Nous allons les rassurer.

***Question 4 : Le dernier mouvement de conservateur aura-t-il lieu en 2010 pour 2011 ou en 2011 pour 2012 ?***

Philippe RAMBAL: Le grade de conservateur s'éteindra au 31 décembre 2012, c'est l'engagement politique du ministre. Nous considérons que l'on ne s'écarte pas de cet engagement politique en positionnant une dernière CAP fin 2011 pour des dernières nominations avant le 31 décembre 2012.

***Question 5: Au 31 décembre 2012, le conservateur en place sera-t-il reversé dans un grade qui lui permet de conserver l'indice pension qu'il aurait obtenu si le grade n'avait pas été supprimé ?***

Philippe RAMBAL: Oui, pas de problème sur la question indiciaire. La question un peu plus délicate à trancher sera de déterminer le régime indemnitaire applicable pour les personnes en place. Mais nous avons encore un peu de temps devant nous pour y réfléchir.

**Question 6: Au 31 décembre 2012, le conservateur en place reste-t-il fonctionnellement sur son poste jusqu'à son départ en retraite.**

Philippe RAMBAL: En principe oui mais on fera du « cousu main »

**Question 7 : Comment s'exercera la garantie individuelle des CSC-C lorsque leur poste sera supprimé?**

Philippe RAMBAL: On appliquera les règles de gestion ordinaires pour les garanties en matière de suppression de poste. Mais je ne me fais pas trop de souci car la situation se régularisera naturellement et pour les quelques cas particuliers, on fera là encore du « cousu main ».

**Question 8 : Qu'en est-il de la doctrine de l'administration concernant les logements pour nécessité de service ?**

Philippe RAMBAL: Sur ce sujet sensible, nous devons nous inscrire dans "la politique d'ensemble de la fonction publique" (comprendre que la mode serait plutôt à l'économie) mais quoi qu'il en soit nous avons le stock de ceux qui en bénéficient et le flux de ceux qui pourraient en bénéficier. Rien n'est totalement stabilisé à ce stade.

*Nous lui avons dit que la logique voudrait qu'il y ait un lien entre la contrainte de résidence imposée par l'administration et la notion de logement pour nécessité de service. Et qu'en clair à l'avenir tous les N° 1 et 2 devaient entrer dans le périmètre.*

*NDLR : Pas très prolixes sur ce sujet, Philippe RAMBAL est resté dans les généralités mais il est certain que les choses vont bouger mais à quel terme et dans quel sens ?*

**Question 9 : Où en sommes-nous du classement des PRS ?**

Philippe RAMBAL: Pour nous le classement est terminé en centrale. Nous en discuterons à la rentrée et il y aura 20 PRS considérés comme à gros enjeux donc attribués à des comptables importants. Pour le moment nous restons sur la mise en place d'une première vague en 2009. Mais il faut voir si c'est pratiquement réalisable compte tenu des délais. En tout cas, c'est un des dossiers de la rentrée.

**Question 10 : La politique d'engagement de départ appliquée pour les CH s'appliquera-t-elle pour les AGFiP ?**

Philippe RAMBAL: Disons qu'à ce niveau, les choses sont moins formalisées qu'elles pouvaient l'être pour les conservateurs mais l'idée est quand même " d'instiller les parcours de carrière pour les AGFiP "

*NDLR : En somme, au moment des nominations il y a un contrat de gré à gré entre l'administration et l'intéressé prévoyant une période d'affectation sur le poste attribué. Nous avons plaidé pour une politique d'engagement de départ qui ne conduise pas un AGFiP à aller au-delà de la retraite à taux plein. Donc sans majoration pour annuités supplémentaires.*

C 'EST UN PHILIPPE RAMBAL ASSEZ SEREIN QUE NOUS AVONS RENCONTRE. IL SAIT QUE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA DGPIP EST TOTALEMENT RESPECTEE ET QU'IL N'Y A PAS DE VERITABLE « COUAC » AU COMPTEUR, TOUT AU MOINS DE CEUX QUI FONT FRONCER LES SOURCILS D'UN MINISTRE.

AVEC LA MISE EN PLACE DES DLU QUI EST BIEN AVANCEE, CELLE DES SIP QUI SE PASSE PLUTOT BIEN ET CELLE DES POLES FDL QUI NE CAUSE PAS DE SOUCIS PARTICULIERS, LE PAYSAGE DES REFORMES DE STRUCTURES SE DESSINE COMME UN JARDIN A LA FRANÇAISE. LA GESTION DES AGENTS ETANT EN OUTRE REALISEE « PLUTOT PROPREMENT », L'IRE DES SYNDICATS RESTE DANS LE DOMAINE DU SUPPORTABLE POUR PHILIPPE PARINI ET SON EQUIPE.

MAIS LE DANGER NE VIENT JAMAIS D'OU ON L'ATTEND. IL Y A TROIS GROSSES « BOUTEILLES DE GAZ » DANS LES SERVICES : CELLE DE L'EMPLOI CAR, QU'ON LE VEILLE OU NON, LA CRISE A ENGENDRE DES CONTRAINTES SUPPLEMENTAIRES QUI SE SURAJOUTENT A UNE SITUATION DEJA TENDUE, CELLE DU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS QUI SONT SCANDALEUSEMENT SOUS REMUNERES ALORS QUE LEUR TECHNICITE AUGMENTE, ET CELLE QUE PERSONNE N'A IDENTIFIEE MAIS QUI EXPLOSE QUAND ON NE S'Y ATTEND PAS.

## QUIZZ DE L'ETE !

*Question 1 : Existe-t-il un secretaire général du Ministère ?*

*Question 2 : Si vous avez répondu oui à la première question pouvez vous citer son nom ?*

*Question 3 : Pour départager les rares ex æquo qui auraient répondu juste aux deux premières questions, quel est son rôle ?*

## BREVE

LE CONGRES DU SNUI CONFIRME L'EXISTENCE D'UNE SECTION DES DIRECTEURS DANS LES STATUTS DE L'UNION SNUI SUD TRESOR. LA SECTION DES DIRECTEURS DU SYNDICAT FUSIONNE PART DONC SUR DE BONNES BASES POUR DEVELOPPER UNE PRESENCE SYNDICALE DANS LA NOUVELLE DGFIP ET PORTER LES VALEURS D'UN SYNDICALISME DE PROXIMITE, DE PROPOSITION ET D'ACTION.